

**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN**  
**9 au 15 octobre 2025, Abou Dhabi, Émirats arabes unis**

## **Rapport du Conseil de l'UICN**

**Action requise** : Le Congrès mondial de la nature est invité à **CONSIDÉRER** le rapport du Conseil de l'UICN au Congrès.

### **I. Introduction**

Ce rapport décrit les principales activités et réalisations du Conseil de l'UICN depuis la clôture du Congrès 2021 jusqu'au Congrès 2025.

Le Conseil de l'UICN est le principal organe de gouvernance de l'Union entre les sessions du Congrès mondial de la nature. Après son élection en 2021, le Conseil a abordé de nombreuses questions remplissant les rôles décrits à l'article 37 des Statuts de l'UICN dans le cadre de sa « *responsabilité de supervision et de contrôle général de toutes les affaires de l'UICN* » :

- décider de la direction stratégique et de l'orientation politique du travail de l'Union ;
- offrir une supervision et des conseils sur la performance des composantes de l'Union dans son ensemble, et de la Directrice générale en particulier, en encourageant la cohérence parmi ses parties constituantes ;
- remplir ses responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union et leur rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de l'Union ; et
- encourager la Directrice générale à communiquer les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN à la communauté mondiale.

Les rôles statutaires du Conseil fournissent la structure de ce rapport. Bien qu'il ait atteint de nombreux objectifs, le Conseil fait face à des défis continus dans l'exercice de ses rôles, qui devront continuer à être relevés par le Conseil entrant.

Le Conseil de l'UICN est un organisme bénévole et ses membres ne reçoivent aucun avantage financier pour leurs services étendus. Il mène ses travaux par le biais de trois comités permanents : le Comité institutionnel et de gouvernance (CIG), le Comité des finances et audit (CFA) et le Comité du Programme et des politiques (CPP) ; le Bureau (10 membres du Conseil, y compris la Présidente, qui le dirige) ; la Présidente et les Vice-présidents ; et divers groupes et équipes de travail. L'annexe 1 donne un aperçu des activités de ces organes et l'annexe 2 présente la liste des membres du Conseil.

### **II. Décider de l'orientation stratégique de l'Union**

Lors de l'examen des résultats du mandat en cours, en mai dernier, tous les membres du Conseil, sans exception, ont souligné en premier lieu le changement positif de la dynamique et de la culture au sein du Conseil, et entre le Conseil, les Commissions et le Secrétariat. Bien qu'ils ne se connaissent pas tous avant leur élection, à Marseille, les membres du Conseil sont très rapidement devenus une équipe efficace de personnes très engagées, prêtes à aborder de nombreuses questions complexes et parfois sensibles, et capables de discuter de leurs divers points de vue d'une manière franche mais respectueuse et constructive et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'Union dans son ensemble.

Les relations entre le Conseil, les Commissions et le Secrétariat se sont renforcées à la suite de la nomination de la Dr Grethel Aguilar au poste de Directrice générale en octobre 2023. Les membres

du Conseil se sont félicités de l'approfondissement de la collaboration et de l'accent mis sur la valeur de l'UICN pour ses Membres.

Le Conseil a convenu d'un certain nombre d'objectifs stratégiques pour le mandat actuel (énumérés ci-après) et a consacré des efforts importants à l'amélioration de l'orientation stratégique pour le prochain mandat et au-delà sur la base de la Vision stratégique à 20 ans, y compris une stratégie financière, et le projet de Programme et de Plan financier pour la prochaine période quadriennale.

Les membres du Conseil notent la croissance du portefeuille du Programme, mis en œuvre avec une participation croissante des Membres, et que l'amélioration des rapports est devenue une réalité. Les membres du Conseil continuent de mettre en évidence les risques liés à la croissance du portefeuille de projets et à la réduction du pourcentage des revenus non affectés.

Les membres du Conseil se félicitent de l'augmentation significative de la présence et de l'influence de l'UICN dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les procédures consultatives internationales. Un exemple en est l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des États de protéger le système climatique, qui reflète tous les éléments clés de la soumission écrite présentée à la Cour par la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN. Les membres du Conseil sont également très heureux de constater des améliorations significatives dans la collaboration entre le Conseil, les Commissions et le Secrétariat dans l'élaboration, la finalisation et la promotion des positions et recommandations de l'UICN pertinentes pour les réunions des principaux AME.

Dans chacune de ses réunions, le Conseil a mis l'accent sur la réalisation de cinq objectifs stratégiques pour la période 2021-2025, définis lors de sa première réunion en 2022 :

1. Vision stratégique : comme demandé par la résolution 147 du Congrès de 2021, le Conseil a créé le Groupe de travail intersessions du Conseil (composé de membres du Conseil et de Membres) qui a élaboré, avec la contribution des Membres de l'UICN à diverses étapes du processus, une Vision stratégique à 20 ans pour l'UICN, y compris une stratégie financière pour réaliser la vision stratégique et la mission de l'UICN, et l'a soumise au Congrès 2025 pour adoption.

Conformément à la Vision stratégique, le projet de Programme 2026-2029 proposé par le Conseil au Congrès mesurera les résultats et l'impact de Nature 2030 en matière de conservation à l'échelle de l'Union, et présente un caractère transformateur dans ses actions de conservation. Il a été développé par un Groupe de travail conjoint du Conseil et du Secrétariat avec plus de contributions des Membres de l'UICN que jamais auparavant, en ligne et pendant les Forums régionaux de la conservation.

2. Réformes de la gouvernance : le Conseil a achevé la mise en œuvre de la réponse du Conseil à l'Évaluation externe de la gouvernance de l'UICN 2019 et s'est engagé à suivre et à aborder de façon continue, tout au long de son mandat, les principales questions de gouvernance telles qu'une réflexion stratégique, la gestion des risques, la gestion des performances, l'engagement des employés, une enquête annuelle auprès des Membres, les modèles d'adhésion, la modification des Statuts, des finances saines et durables et la rationalisation des Comités de Membres. En conséquence, le Conseil propose au Congrès 2025 de modifier les Statuts afin d'améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'UICN, en adaptant les objectifs de l'Union conformément à la proposition de Vision stratégique à 20 ans pour l'UICN, en renforçant l'alignement des Statuts sur le droit suisse, en clarifiant les procédures de candidature et d'élection, y compris la mise en place d'un processus d'appel contre les décisions du Responsable des élections en cas de rejet de propositions ou nominations pour l'un des postes élus. (MOTION C)
3. Résolutions : Le Conseil a accordé une attention prioritaire à une douzaine de résolutions du Congrès 2021 exigeant une action de sa part. En particulier, le Conseil :
  - ✓ A nommé le Président intérimaire et les membres du Comité directeur intérimaire de la Commission sur la crise climatique, comme demandé par la résolution 110, a approuvé le mandat de la Commission et ses plans de travail annuels, et a encouragé le Président et le Comité directeur à recruter les membres de la Commission. À toutes fins utiles, la

Commission a fonctionné comme les autres, y compris avec un droit de vote pour le Président par intérim au sein du Conseil, en attendant le résultat de l'examen par le Congrès 2025 d'une motion du Conseil visant à confirmer le statut de la Commission et à approuver son mandat. (MOTION 121)

- ✓ Sur la base du travail approfondi entrepris par le Groupe consultatif établi en vertu de la Décision 148 du Congrès, a soumis aux Membres de l'UICN un ensemble de propositions visant à réformer les Statuts, les Règles de procédure du Congrès et le Règlement pour faire du Congrès un événement entièrement hybride, dans le but d'accroître la participation des Membres à celui-ci. Les Membres de l'UICN les ont ensuite adoptés par vote électronique intersessions en décembre 2023.
- ✓ A soumis au Congrès 2025 un ensemble d'amendements aux Règles de procédure du Congrès visant à accroître l'efficacité et la transparence du processus de motions, comme demandé par les Membres lors du Congrès 2021 (et consigné dans les Actes du Congrès). (MOTIONS A et B)
- ✓ A approuvé le processus de mise en œuvre de la résolution 123 du Congrès 2021 sur l'élaboration d'une Politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en relation avec la conservation de la nature, ainsi que le mandat des organes impliqués dans le processus, tels que le Groupe de travail pour l'élaboration d'une politique et l'Assemblée citoyenne. Le Conseil a également approuvé le projet de politique résultant de ce processus pour soumission au Congrès 2025. (MOTION 87)
- ✓ A approuvé un *Plan d'action pour la mise en œuvre de la décision 145* du Congrès visant à soutenir le travail des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux et a apporté des modifications corrélatives au *Guide opérationnel des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux*.
- ✓ Le Conseil a créé un Groupe de travail pour donner suite à la résolution 107 du Congrès 2021 : *Réduire l'impact de la pêche sur la biodiversité marine*, qui rendra compte de ses progrès exceptionnels lors du Congrès 2025.
- ✓ Le Conseil a créé un Groupe de travail (composé de représentants du Conseil, des Commissions et des Membres) sur l'Antarctique et l'océan Austral, qui a produit la *Stratégie, Politique et Programme de l'UICN sur l'Antarctique et l'océan Austral*, que le Conseil a approuvé et qui sera présenté lors du Congrès 2025.

En plus des motions déjà mentionnées, le Conseil a soumis les motions suivantes au Congrès 2025 :

- ✓ Exploiter la puissance de l'UICN : créer une synergie pour une transition énergétique nette zéro, positive pour la nature et juste (MOTION 38)
  - ✓ Élaboration d'une politique sur la géo-ingénierie (MOTION 41)
  - ✓ Intégrer la conservation de la biodiversité dans les programmes de tarification et d'échange de carbone pour l'atténuation des changements climatiques (MOTION 43)
  - ✓ Définir un cadre « Positif pour la nature pour les entreprises » robuste, afin de mobiliser le soutien des entreprises, de la société civile et des gouvernements pour des contributions Positives pour la nature à haute intégrité et alignées sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (MOTION 73)
  - ✓ Archiver les résolutions et recommandations et rendre la politique générale de l'UICN plus accessible. (MOTION 120 – soumise au vote en ligne sur les motions)
4. Proposition de valeur pour les Membres : avec l'aide d'un consultant externe mandaté par le Conseil, des entretiens approfondis suivis de plus de 170 réponses à une enquête en ligne et des sondages auprès de plus de 640 Membres lors des Forums régionaux de la conservation ont fourni un ensemble intéressant d'informations sur la valeur des avantages d'être Membre de l'UICN, avec une attention particulière à l'engagement des Membres de l'UICN dans le cadre de l'approche « *Un seul Programme* », et sur les stratégies possibles pour combler l'écart entre le coût des services aux Membres et les revenus provenant des cotisations des Membres. Ces informations constitueront une contribution précieuse à l'examen du modèle d'adhésion identifié

dans la Vision stratégique à 20 ans comme l'un des principaux domaines de renforcement de la gouvernance de l'Union. Dans l'intervalle, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans les efforts supplémentaires visant à augmenter et maintenir le nombre d'États Membres et l'engagement plus approfondi et plus vaste des gouvernements infranationaux Membres.

5. Positionnement international : sous le leadership et avec l'aide de son Comité du Programme et des politiques, le Conseil s'est engagé, lors de chacune de ses réunions semestrielles, dans un dialogue avec le Secrétariat visant à identifier les priorités politiques internationales et intergouvernementales et les domaines dans lesquels l'UICN pouvait avoir un impact maximal, et l'expertise, les réseaux, les collaborations et l'influence des composantes de l'UICN et des nouveaux partenaires ont été efficacement mis à profit. À cette fin, les procédures de supervision des politiques du CPP ont été mises à jour et l'apprentissage aboutira à une Stratégie de l'UICN en matière de politiques intergouvernementales dans le cadre de la Vision stratégique à 20 ans et du Programme 2026-2029 de l'UICN.

### **III. Offrir une supervision et des conseils sur la performance**

Le Conseil s'est montré de plus en plus confiant quant au renforcement de la gestion et de la supervision des finances de l'UICN, la croissance des réserves et l'amélioration de la gestion des risques en tant que corollaire d'un portefeuille de projets en pleine croissance, grâce à l'attention constante du Comité des finances et audit, du Trésorier et de la Directrice générale sur les domaines clés baptisés « big five » qui ont constitué la base d'un premier ensemble d'indicateurs de performance clés financiers dans le Plan financier 2026-2029 : (1) augmenter les revenus non affectés, (2) constituer des réserves, (3) réduire les risques liés au portefeuille de projets, (4) augmenter le recouvrement des coûts et (5) contrôler les coûts et les investissements. Les principales conclusions de l'Évaluation des finances et de l'Évaluation de la gouvernance financière commandés par le Conseil ont été mises en œuvre et intégrées dans les budgets annuels, les objectifs stratégiques de la DG, le Plan financier 2026-2029 et la Stratégie financière dans le cadre de la Vision stratégique à 20 ans.

Le Conseil est satisfait des résultats de 2024, qui s'est terminée avec un excédent de 6,3 millions de CHF, reflétant la forte mise en œuvre de projets à partir d'un portefeuille croissant ainsi qu'un meilleur recouvrement des coûts. Cela a permis une augmentation des réserves non affectées à 26,8 millions de CHF, contre un objectif de 25 millions de CHF conformément au Plan financier 2025 approuvé par vote électronique intersessions des Membres de l'UICN en 2024 (dans le prolongement du Plan financier 2021-2024). Le Conseil note que davantage d'efforts doivent être fait pour réduire les risques liés au portefeuille de projets croissant et au rôle grandissant de l'UICN en tant qu'entité de mise en œuvre.

Le Conseil a examiné les rapports écrits annuels de la Directrice générale au Conseil sur la base de ses résultats par rapport aux objectifs stratégiques. En outre, le Conseil a approuvé les états financiers annuels audités pour les exercices 2021 à 2024 après examen des rapports des auditeurs externes, tous présentés « sans réserve » (c'est-à-dire qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'UICN et répondent aux exigences du droit suisse).

Le Conseil a approuvé les plans de travail des 7 Commissions de l'UICN et discuté les rapports annuels de chacune au Conseil.

Le Comité d'organisation du Congrès (COC) a supervisé les préparatifs du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Abou Dhabi, notamment : les thèmes et l'ordre du jour du Congrès, la sélection des événements du Forum, la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord avec le pays hôte, le budget du Congrès, les frais d'inscription, la gestion des risques, l'ordre du jour de l'Assemblée des Membres, les invitations aux observateurs et les communications. En outre, le COC a agi en tant qu'organisme d'appel pour le processus des motions et a statué sur 41 recours.

Le Comité du Programme et des politiques (CPP) du Conseil a aidé ce dernier à superviser la mise en œuvre du Programme 2021-2025 de l'UICN ainsi que des politiques de l'UICN, et a entrepris des travaux pour combler les lacunes en matière de politiques et stratégies, ce qui a conduit le Conseil à approuver, entre autres :

- ✓ une *Stratégie pour les produits et la gestion des connaissances* et une *Stratégie et plan commercial pour l'Académie de l'UICN* ;
- ✓ un ensemble actualisé de *Critères et indicateurs pour le Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature* ;
- ✓ un *projet de Stratégie du Conseil de l'UICN en matière de collaboration avec le secteur privé*, y compris une recommandation au prochain Conseil 2026-2029 d'envisager de créer un Groupe de travail du Conseil sur les collaborations avec le secteur privé ayant pour mandat de consulter les Membres et les membres des Commissions sur le projet et, en tenant compte de leurs commentaires, de poursuivre l'élaboration d'une Stratégie en matière de collaboration avec le secteur privé à l'échelle de l'Union afin de guider la mise en œuvre des éléments pertinents du Programme 2026-2029 de l'UICN, et de poursuivre les discussions et consultations sur une éventuelle adhésion du secteur privé à l'Union ;
- ✓ la *Stratégie, Politique et Programme de l'UICN sur l'Antarctique et l'océan Austral* ; et
- ✓ le *Cadre opérationnel de l'UICN pour une collaboration avec le secteur pétrolier et gazier* applicable à l'évaluation de tous les engagements proposés avec le secteur pétrolier et gazier par le Secrétariat et les Commissions, y compris l'approbation d'un mécanisme de supervision de l'application du Cadre avec la participation du Groupe de travail du CPP sur le secteur privé.

Les membres du Conseil ont noté la complexité croissante des règles et des structures de l'UICN, nécessitant plus d'expertise juridique, mais exigeant également que les membres du Conseil consacrent plus de temps bénévole à de nouvelles initiatives nécessaires telles que la révision des politiques et des règles de l'UICN, par exemple dans le domaine de la finance.

#### **IV. Remplir ses responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union**

En octobre 2023, après un processus de recherche internationale complet et approfondi, le Conseil de l'UICN a nommé la Dr Grethel Aguilar au poste de nouvelle Directrice générale à la suite de la démission du Dr Bruno Oberle, qui avait quitté ses fonctions à la fin du mois de juin 2023. La Dr Aguilar a été Directrice générale par intérim entre juillet et octobre 2023.

Le Conseil a examiné et approuvé les plans de travail et les budgets annuels pour les exercices 2022 à 2025, ainsi que les rapports annuels pour les années 2021 à 2024.

À la suite d'une diligence raisonnable approfondie entreprise par son Comité institutionnel et de gouvernance (CIG) et de la consultation de tous les Membres de l'UICN, à ce jour (17 septembre 2025), le Conseil a admis 287 nouveaux Membres dans l'Union, approuvé 31 demandes de changement de catégorie de Membres et reconnu le Comité interrégional pour l'Europe, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, le Comité régional d'Afrique du Nord et les Comités nationaux de l'UICN en Libye, en Égypte et en Albanie.

Exécutant le mandat qui lui a été confié par la décision 152 du Congrès 2021 (approuvée par vote électronique des Membres de l'UICN en février 2021), le Conseil a élaboré une proposition, par la suite approuvée par vote électronique des Membres de l'UICN en décembre 2023, modifiant les cotisations des organisations qui entretiennent de grandes infrastructures pour tenir compte de leurs dépenses liées à des activités de conservation au lieu de leurs dépenses totales. Le Conseil a également abordé les défis auxquels sont confrontés un certain nombre de Membres de l'UICN en relation avec l'augmentation des cotisations des Membres à la suite de la mise en œuvre du Guide des cotisations des Membres de l'UICN adopté en 2021.

En outre, sur la base du mandat qui lui a été confié par la décision 152 du Congrès de poursuivre les travaux sur la question des « *Membres confrontés à des situations financières difficiles et dans l'incapacité de payer leurs cotisations* », le Conseil a élaboré un mécanisme d'exonération des cotisations et l'a soumis au Congrès 2025 pour discussion et vote (MOTION D). Le Conseil a également créé un Fonds visant à aider les petites organisations de peuples autochtones à payer leurs cotisations.

Conformément aux Statuts et au Règlement, le Conseil a nommé M. Norbert Berlocher (Suisse) en tant que Conseiller de l'État dans lequel l'UICN a son siège, M. Ramiro Batzin Chojoj en tant que

Conseiller supplémentaire nommé, Mme. Sandrine Friedli Cela en tant que Conseillère juridique, et les Vice-présidents et membres du Comité directeur des sept Commissions de l'UICN sur proposition de leurs Présidents respectifs.

À la suite d'un processus de sélection approfondi et en tenant compte de la proposition du candidat hôte, du rapport d'évaluation et des recommandations du Secrétariat ainsi que de tous les autres faits pertinents, le Conseil a été heureux d'accepter l'offre de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi d'accueillir le Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025 à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, du 9 au 15 octobre 2025.

En préparation du Congrès 2025, le Conseil a également :

- ✓ créé le Comité d'organisation du Congrès (voir section III ci-dessus) ;
- ✓ créé le Groupe de travail sur les motions, chargé de gérer le processus de motions avant le Congrès ;
- ✓ nommé le Responsable des élections et la Responsable adjointe des élections, chargés de valider les propositions et candidatures répondant aux exigences des Statuts et du Règlement ;
- ✓ approuvé les *Qualités requises pour les postes de Président, Trésorier, Présidents des Commissions, et Conseillers élus des régions et autochtones*, ainsi que les Directives à l'attention des candidats aux élections avant l'ouverture du processus de candidatures ;
- ✓ créé le Comité des candidatures, chargé de recommander au Conseil des candidats aux postes de Président, de Trésorier et de Présidents des Commissions ;
- ✓ désigné les candidats aux postes de Président, de Trésorier et de Présidents des sept Commissions de l'UICN sur la base des propositions faites par les Membres de l'UICN et les membres des Commissions ;
- ✓ approuvé les termes de référence des Comités du Congrès ; et
- ✓ approuvé les projets de mandats des sept Commissions.

Le Conseil a fait usage de son pouvoir de modifier le Règlement à quatre reprises après consultation des Membres de l'UICN, comme l'exigent les Statuts :

- article 94, visant à raccourcir la durée du processus de vote électronique intersessions par les Membres de l'UICN et à institutionnaliser les votes électroniques intersessions ;
- articles 72 et 75, réformant le processus de renouvellement des membres des Commissions ;
- article 85, visant à permettre au Conseil de solliciter des conseils juridiques externes (en cours d'examen pour approbation en deuxième lecture) ;
- article 39, concernant les nominations de candidats de nationalités multiples (reportant son approbation en deuxième lecture au prochain Conseil).

Enfin, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Anna Zeichner au poste de Secrétaire du Conseil à compter du 1er décembre 2025 et conformément à l'article 56bis du Règlement, afin de remplacer Luc De Wever qui prendra sa retraite de l'UICN à la fin de 2025.

## **Composition, structure et réunions du Conseil de l'UICN 2021-2025**

Le Conseil de l'UICN comprend la Présidente, le Trésorier, le Conseiller de l'État dans lequel l'UICN a son siège (Suisse), vingt-huit Conseillers régionaux, les Présidents des sept Commissions de l'UICN, le Conseiller supplémentaire nommé et la Directrice générale (sans droit de vote). Voir ci-après l'[annexe 2](#) pour une liste complète.

Tous les membres du Conseil de l'UICN ont été élus par le Congrès 2021, à l'exception du Conseiller de l'État dans lequel l'UICN a son siège, du Conseiller supplémentaire nommé et du Président par intérim de la Commission sur la crise climatique.

Au moment du Congrès 2025, le Conseil de l'UICN aura tenu 17 réunions, dont 10 réunions ordinaires (semestrielles) numérotées de C106 à C115, toutes présentes à l'exception de la réunion C114 (veuillez noter que certaines réunions se sont tenues en deux parties : une réunion virtuelle suivie de la réunion présente quelques semaines plus tard) et deux réunions extraordinaires tenues virtuellement en septembre 2022 et avril 2023.

La première réunion semestrielle du Conseil de chaque année s'est tenue au Centre de la conservation de l'UICN à Gland, en Suisse, et la deuxième réunion dans les régions : C108 à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, en janvier 2023, organisée par le Fonds Mohamed bin Zayed pour la conservation des espèces ; C110 à Fontainebleau, en France, en novembre 2023, organisée par le gouvernement français à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation de l'UICN ; et C112 à Antigua, au Guatemala, en janvier 2025, organisée par les Membres de l'UICN du Guatemala.

Le Bureau établi par le Conseil de l'UICN est composé de la Présidente, du Trésorier, de deux Vice-présidents, d'un Président de Commission représentant les autres Présidents des Commissions de l'UICN, de deux Conseillers élus des régions, des Présidents des trois Comités permanents du Conseil (le Comité des finances et audit, le Comité institutionnel et de gouvernance et le Comité du Programme et des politiques) et de la Directrice générale (sans droit de vote). Le Bureau a tenu 14 réunions virtuelles numérotées B1 à B14, à l'exception de 4 réunions (B4, B5, B8 et B9) présentes, en parallèle d'une réunion présente du Conseil.

Conformément à sa [Politique de transparence](#) adoptée en 2016, [toutes les décisions du Conseil et du Bureau](#) adoptées lors des réunions (présentielles ou virtuelles) ainsi que toutes les [décisions du Conseil et du Bureau approuvées par correspondance électronique entre les réunions](#) du Conseil ont été publiées sur le site web public de l'UICN dans les trois langues officielles de l'Union (anglais, français et espagnol). De plus, les documents préparés pour les réunions du Conseil et du Bureau (dans leur langue originale uniquement) ainsi que le compte rendu résumé (dans les trois langues officielles) de ces réunions ont été publiés sur le [site web public de l'UICN](#).

Quatre Vice-présidents soutiennent la Présidente par des conseils et une assistance dans la gestion des réunions du Conseil et servent de Comité d'éthique du Conseil. Ils constituent, avec la Présidente, le Comité d'évaluation de la Directrice générale (article 48 (c) du Règlement).

Chaque membre du Conseil siège à l'un des trois Comités permanents du Conseil. En outre, le Conseil a également créé les organes temporaires suivants : le Comité d'organisation du Congrès, le Groupe de travail sur les motions, le Comité des candidatures, le Comité de recherche d'un Directeur général, le Groupe de travail du Conseil sur les cotisations des Membres, le Groupe de travail pour l'élaboration du Programme, le Groupe de travail intersessions du Conseil sur la Vision stratégique à 20 ans pour l'UICN et le Groupe de travail sur l'Antarctique et l'océan Austral. Le Conseil a nommé Mme Lolita Gibbons en tant que personne-ressource mondiale du Conseil pour les océans et Mme Shaikha Salem Al Dhaheri en tant que représentante du Conseil au sein du Groupe mondial pour le développement des Comités nationaux et régionaux.

Les comités permanents ont mis en place des groupes de travail pour accomplir des tâches spécifiques et limitées dans le temps, telles que les groupes de travail du CPP sur le secteur privé, l'archivage des résolutions, la conservation et les droits de l'Homme ; les groupes de travail du CIG sur les réformes statutaires, l'amélioration du processus des motions et la proposition de valeur pour

les Membres ; et le groupe de travail du CFA sur le plan d'urgence. À l'exception des réunions présentiellees tenues à l'occasion de réunions présentiellees du Conseil, les comités permanents et leurs groupes de travail ont accompli leurs tâches par le biais de réunions virtuelles ou de correspondance par courrier électronique.

En plus de leur participation aux réunions du Conseil et réunions connexes, les membres du Conseil ont consacré beaucoup de temps à jouer un rôle actif dans des événements mondiaux, régionaux et nationaux, y compris les Comités nationaux, régionaux et interrégionaux et les Forums régionaux de la conservation, en tant que membres des délégations de l'UICN aux réunions multilatérales, en tant que membres d'autres délégations à des réunions multilatérales, ou en fournissant un soutien à la Présidente et à la Directrice générale lors de visites dans leur pays/région. À la suite d'une décision du Conseil de l'UICN adoptée en 2018, un petit montant a été réservé dans le budget annuel de l'UICN pour soutenir la participation des Conseillers aux réunions des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux et autres événements importants dans leur région.



## **CONSEIL DE L'IUCN 2021-2025**

### **PRÉSIDENT**

Mme Razan Al Mubarak, EAU

### **TRÉSORIER**

M. Nihal Welikala, Sri Lanka et Royaume Uni

### **PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS**

Commission de gestion des écosystèmes  
Mme Angela Andrade, Colombie

Commission d'éducation et communication  
M. Sean Southey, Canada/Afrique du Sud

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales  
Mme Kristen Walker Painemilla, États-Unis

Commission pour la sauvegarde des espèces  
M. Jon Paul Rodriguez, Venezuela

Commission mondiale du droit de l'environnement  
Mme Christina Voigt, Allemagne

Commission mondiale des aires protégées  
Mme Madhu Rao, Inde/Royaume Uni

Commission sur la crise climatique  
M. Manuel Pulgar Vidal, Pérou<sup>1</sup>

### **CONSEILLERS ÉLUS DES RÉGIONS**

#### Afrique

M. Brian Child, Zimbabwe  
M. Ali Kaka, Kenya  
Mme Imèn Meliane, Tunisie  
Mme Gloria Ujor, Nigeria

#### Méso-Amérique et Amérique du Sud

M. Marco Vinicio Cerezo Blandon, Guatemala  
Mme Ana Di Pangraccio, Argentine  
M. Ramon Perezgil Salcido, Mexique  
Mme Bibiana Sucre, Venezuela

#### Amérique du Nord et Caraïbes

M. Rick Bates, Canada  
M. Sixto J. Inchaustegui, République dominicaine  
Mme Susan Lieberman, États-Unis

#### Asie du Sud et de l'Est

M. Kazuaki Hoshino, Japon  
M. Ma Keping, Chine  
M. Vivek Menon, Inde  
Mme Hasna Jasimuddin Moudud, Bangladesh  
M. Jong Soo Yoon, République de Corée

#### Asie occidentale

Mme Shaikha Salem Al Dhaheri, EAU  
M. Said Ahmad Damhoureyeh, Jordanie  
M. Ayman Rabi, Palestine

#### Océanie

M. Peter Michael Cochrane, Australie  
Mme Lolita K. Gibbons, Palaos  
Mme Catherine Iorns, Nouvelle-Zélande

#### Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

M. Carl Amirgulashvili, Géorgie  
M. Vilmos Kiszal, Hongrie  
M. Samad-John Smaranda, Roumanie

#### Europe de l'Ouest

Mme Sonia Castañeda Rial, Espagne  
Mme Hilde Eggermont, Belgique  
Mme Maud Lelievre, France

### **CONSEILLER DE L'ÉTAT DANS LEQUEL L'IUCN A SON SIEGE**

M. Norbert Baerlocher, Suisse

### **CONSEILLER NOMMÉ SUPPLÉMENTAIRE**

M. Francisco Ramiro Batzin Chojoj, Guatemala<sup>2</sup>

### **DIRECTOR GÉNÉRAL (sans droit de vote)**

Mme Gretel Aguilar, Costa Rica

<sup>1</sup> Nommé par le Conseil C107, mai 2022

<sup>2</sup> Nommé par le Conseil C106, septembre 2021